



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2024

BANQUE
DE L'ORME



CAISSE
D'ÉPARGNE
Loire-Centre

Les prix sont exprimés hors taxe. Ils peuvent être modifiés à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur à la date de l'impression de ce document).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  » il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre⁽¹⁾



La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire.

⁽¹⁾ Selon coût de votre fournisseur d'accès.

Chers clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions tarifaires des principaux services de la Banque de l'Orme appliquées aux Professionnels à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Caisse d'Epargne Loire-Centre a depuis toujours fondé ses relations avec tous ses clients sur la confiance et la transparence.

Certaines opérations ne figurent pas dans cette brochure. Les collaborateurs de la Banque de l'Orme se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseil et toute information complémentaire. N'hésitez pas à les solliciter.

Je vous remercie de votre confiance.

Valérie COMBES-SANTONJA

Membre du Directoire en charge de la Banque des Décideurs en Région
Caisse d'Epargne Loire-Centre

SOMMAIRE

1 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	6
Les frais et commissions de mouvement..	6
Les autres frais et services	6
Les dates de valeur.....	7
Les oppositions	7

2 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	8
Les incidents liés aux chèques	8
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	9
Opérations particulières.....	9

3 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	10
Les chèques	11
Les cartes de paiement.....	11
Les virements	12
Les prélèvements	13
Les effets de commerce.....	15

4 LES ASSURANCES



Les assurances	16
----------------------	----

5 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil /CE net Comptes	17
Pulcéo Connect.....	17
CE net Remises	18
Alertecureuil Pro	18
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)	18

6 CE NET EDI (échange de données informatisées avec la banque)



EBICS.....	20
PulCEo	20
SWIFTNet.....	20
Autres prestations	20

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	21
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	21
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	22
HeoH	22
Planet DCC	22
CE Boost Pay BUSINESS.....	22
ONEY Proxi.....	22
E-commerce.....	23
Smile&Pay.....	24

8 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



Jedecclare.com	25
CE Boost FID	25
Avance et gestion du tiers-payant.....	25
iPaidThat	25

9 LE FINANCEMENT



Financement bancaire court terme	26
Financement des investissements	27
Assurance des emprunteurs	28
Cautions et garanties	29
DEV IMMO	29

10 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	30
---------------------------	----

11 LES PLACEMENTS FINANCIERS



Ouverture/clôture et frais de gestion.....	31
Placements financiers	31
Transferts de compte-titre ordinaire.....	31
Autres opérations	33
Autres services	33
Parts sociales.....	33
Autres tarifs	33

12 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS



Le compte excédent professionnels	33
---	----

13 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	33
Les opérations d'encaissement	34

14 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	36
----------------------------------	----

15 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle	39
Carte bancaire.....	39
Monétique commerçants.....	39
Assurances	39
Nos partenaires.....	39

16 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation	41
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	42

1 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant 30,00 €
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélevements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité et format (facturation trimestrielle)	Papier	En ligne
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuelle	8,00 €	3,40 €
Décadaire	12,50 €	5,65 €
Hebdomadaire	14,00 €	6,40 €
Journalière	58,50 €	26,65 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **2,25 €/relevé**
- Clôture de compte courant **150,00 €**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte **90,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte** ^{TVA}
- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **20,00 €/trimestre** ^{TVA}
- Frais d'actualisation du dossier administratif (commission d'actualisation administrative et juridique de dossier par tranche de chiffre d'affaires ou budget de fonctionnement. Perception mensuelle cumulée aux frais de tenue de compte) :
 - Chiffre d'affaires ou budget < 1,5 Millions € **60,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget compris entre 1,5 et 5 Millions € **100,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget compris entre 5 et 20 Millions € **140,00 €/trimestre**
 - Chiffre d'affaires ou budget > 20 Millions € **175,00 €/trimestre**
- Commission de mouvement..... **0,20 %/trimestre**
 - Minimum de perception **6,50 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le mois. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **158,08 €** ^{TVA}
- Compte Française des Jeux..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)..... **Gratuit**

· Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)	29,20 €
· Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	À partir de 75,00 €/an TVA
- Coffre A	78,00 €/an
- Coffre B	114,40 €/an
- Coffre C	150,80 €/an
- Coffre D	161,20 €/an
- Coffre E	171,60 €/an
- Coffre F	208,00 €/an
· Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

· Frais de recherche complexe	Sur devis avec un minimum de perception de 20,00 €
-------------------------------------	---

> LES DATES DE VALEUR

· Chèque émis	J⁽¹⁾ (jour ouvré)⁽²⁾
Remise de chèque(s) compensable en France. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
- Date de Valeur	J + 1 jour ouvré⁽¹⁾⁽²⁾
- Délai d'encaissement	Jusqu'à J + 15 jours ouvrés⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
· Virement reçu	J⁽¹⁾
· Virement émis	J⁽¹⁾
· Prélèvement reçu	J⁽¹⁾
· Prélèvement émis	J⁽¹⁾
· Versement d'espèces, dépôt au guichet	J⁽¹⁾
· Retrait d'espèces	J⁽¹⁾
· Paiement par carte bancaire ou chèque	J⁽¹⁾
· Domiciliation d'effet	J⁽¹⁾
· Opération monétique accepteur	JR⁽⁴⁾
· Remise d'effet commercial	
- à l'encaissement si remise ≥ 8 jours ouvrés avant l'échéance	date d'échéance (jour ouvré)⁽²⁾ + 4 jours calendaires⁽⁵⁾
- à l'encaissement si remise < 8 jours ouvrés avant l'échéance	J + délai interbancaire + 4 jours calendaires⁽⁵⁾
· Remise d'effet à l'escompte	J + 1 jour calendaire⁽⁵⁾

> LES OPPOSITIONS

· Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	27,00 €
· Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	141,00 €
· Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
· Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	16,15 €/formule
· Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	28,20 €

(1) J = jour de comptabilisation.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Sauf exception prévue à l'art. 6.3.2 des conditions générales de la convention de compte.

(4) JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(5) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

2 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

Frais par opération **9,60 €/opération (plafond 48,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision
(maximum 1/jour)⁽¹⁾ **Gratuit**

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision **42€**
- pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,40 €⁽²⁾**
- pour un chèque > à 50,00 € **40,40 €⁽²⁾**

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)

Ce forfait comprend :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

(1) La commission d'intervention (voir définition en haut de cette page) est facturée séparément.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

▣ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **Gratuit**

▣ Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision **ATA**

- par prélèvement < 20 €	Montant de l'opération
- par prélèvement ≥ 20 €	10,40 €/rejet⁽²⁾

dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €

Ce forfait comprend :

- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

▣ Rejet d'un effet pour défaut de provision..... **19,50 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

▣ Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **9,90 €**

▣ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **13,10 €**

▣ Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé..... **25,85 €**

▣ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)..... **126,00 € TVA**

▣ Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 85,00 €⁽³⁾**

(1) La commission d'intervention (voir définition page 8) est facturée séparément.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention (voir définition page 8). Elle sera facturée séparément.

(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

3 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit** 

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE)

Au DAB* dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

Au DAB* dans un autre établissement

- Avec une carte Visa Business

- Jusqu'à 6 retraits dans le mois..... **Gratuit**

- À partir du 7^{ème} retrait par mois **1,14 €/opération**

- Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	DAB*	Guichet
Commission fixe par acte	3,33 €	6,50 €
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

Remise d'espèces «grands remettants»⁽¹⁾ au guichet ou au DAB* de la Caisse d'Epargne **Sur devis**

Service dépôt Sécurexpress⁽²⁾ toutes options

- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle avec assurance⁽³⁾⁽⁴⁾

recette - dépôt **19,97 €/an** **TVA**

- Service Sécurexpress coupe file **33,49 €/an**

- Cotisation carte de dépôt Sécurexpress **8,42 €/an**

- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication **8,42 €/an**

Traitement des écarts de comptage..... **17,26 €/remise**

Gestion monnaie métallique..... **Nous consulter**

Prestations particulières..... **Nous consulter**

Frais de contestation **17,26 €**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

Service de ramassage des fonds..... **Sur devis**

* Distributeur Automatique de Billets.

(1) Client déposant plus de 100 000,00 € à l'année.

(2) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(4) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit** 
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence **14,00 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivants la mise à disposition **7,80 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R **8,15€/envoi**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :
 - Envoi par courrier simple **2,29 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R **8,42 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
- Date de valeur = J + 1 jour ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécobroche images chèques **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	54,29 €/an	149,66 €/an	-
Débit différé	58,66 €/an	149,66 €/an	249,81 €/an

- Carte Visa Corporate (abonnement) **26,00 €/mois** **TVA**
- Cotisation mensuelle Carte Visa Corporate **58,00 €/an**
- Cotisation mensuelle Carte Visa Gold Corporate **150,00 €/an**
- Options :
 - Imputation des opérations en surdifféré (30 + 15 jours) **1,00 €/mois/acte**
 - Imputation des opérations en surdifféré (30 + 30 jours) **1,60 €/mois/acte**
 - Imputation des opérations en surdifféré (30 + 45 jours) **2,20 €/mois/acte**
 - Imputation des opérations en surdifféré (30 + 55 jours) **2,80 €/mois/acte**
 - Absence de solidarité de l'entreprise **150,00 €/an** **TVA**
- Services à l'acte **Nous consulter**

Visa Europe Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 5139966, agissant au travers de sa succursale française, dont les locaux sont situés social 21, boulevard de la Madeleine à PARIS (75001), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 930 699. n° de TVA intracommunautaire FR 65 509 930 699

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

3 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Service e-carte bleue.....	12,48 €/an
Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay ⁽¹⁾	Gratuit
Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay ⁽¹⁾	Gratuit
Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay ⁽¹⁾	Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

En euros dans un pays de la zone Euro.....	Gratuit
En devises ou en euros hors zone Euro	
- Commission proportionnelle.....	2,90 %
- Avec un maximum de perception par transaction.....	6,25 €

OPÉRATIONS SUR CARTE

Frais d'envoi de carte	
- Envoi par courrier simple.....	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux).....	8,15 €/envoi
Remplacement carte.....	Tarif de la carte
Modification temporaire ⁽²⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiement par carte en agence.....	20,80 €
Rédition du code confidentiel carte en agence.....	9,88 €
Afficher le code confidentiel de la carte depuis DEI* ou l'application mobile ⁽³⁾	Gratuit

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone ⁽⁴⁾	Sur Internet ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Télétransmission ⁽⁷⁾
Virement de compte à compte Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque/autre Caisse d'Épargne	4,00 €	0,09 €	0,19 €
Virement instantané :			
- inférieur à 5 000 €	-	1,04 €	-
- supérieur ou égal à 5 000 €	-	5,20 €	-
Virement urgent (trésorerie VSOT ⁽⁸⁾ , si papier avant 16h, si télétransmission avant 14h)	21,84 €	-	8,84 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	1,87 €	0,21 €	-
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,52 €	Gratuit	-
Remise de virements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	-	-	15,91 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	-	Gratuit
Annulation/modification d'une opération/remise après traitement	-	-	15,91 €

* DEI : Direct Ecureuil Internet.

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business. (2) Pour une durée de 30 jours. (3) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass. (4) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (5) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès. (6) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes. (7) Échanges de données informatisées. (8) VSOT : Virement, Spécifique, Orienté et Trésorerie.

VIREMENTS REÇUS

· Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
· Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro	Gratuit

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

· Paiement d'un avis de prélèvement	Gratuit
· Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE.....	Gratuit
· Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B).....	10,40 €
· Modification/révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,40 €
· Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire)	Gratuit
- Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste.....	16,12 €
- Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,12 €
· Refus de tout prélèvement SEPA.....	31,88 €
· Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance.....	10,40 €
· Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée.....	17,26 € TVA
· Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA.....	17,26 €

3

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **38,50 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/ Par téléphone ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :		
- Frais de mise en place d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais par prélèvement SEPA émis	Gratuit	-
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	Gratuit	0,19 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	-	0,23 €/opération
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,12 €	16,12 €
Modification/annulation d'un mandat SEPA dans une liste	16,12 €	16,12 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	-	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	-	2,08 €/opération

- Solutions de gestion des mandats **Nous consulter**
- Frais sur annulation d'une remise ou opération avant traitement **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **Gratuit**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **15,91 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **2,08 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur en procédure exceptionnelle) **2,08 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **17,26 €** **TVA**

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Les échanges de données informatisées.

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

■ Bon à payer	
- Avec la convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
- Sans la convention de paiement.....	Gratuit
■ Avis de sort.....	17,07€/effet

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

■ Effet remis - support papier	
- Frais par effet.....	4,58 €
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique	Gratuit
- Frais par effet.....	0,47 €
■ Autres	
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé	20,28 €
- Effet restitué.....	17,07 €
- Acceptation, modification, prorogation.....	17,07 €
- Réclamation	17,07 €
- Demande d'avis de sort	17,07 €
- Changement de domiciliation	17,07 €
- Autres opérations.....	17,07 €

SERVICES SEPAMAIL

■ Demande de règlement.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
■ Vérification de coordonnées bancaires.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de vérification	

4 LES ASSURANCES



Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

Sécurvepress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁸⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

Garantie Santé Côté pro⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour assurer vos salariés avec une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

(1) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA GIE.

(5) Contrats assurés par BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

(6) Contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

5 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil et CE net Comptes

Direct Ecureuil et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

Abonnement à des services de Banque A Distance (BAD)⁽¹⁾ permettant de consulter vos comptes sur Internet

- Direct Ecureuil (réservé aux Entrepreneurs individuels) **4,80 €/mois⁽²⁾**
 - CE net Comptes **Nous consulter**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽²⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse **Incluse dans les abonnements BAD⁽¹⁾⁽²⁾**

BON À SAVOIR

En déplacement, consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone

www.caisse-epargne.fr⁽²⁾, ou sur votre iPhone® 

Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

Pulceo Connect

- Abonnement **9,00 € hors offre groupée et 4,50 € en offre groupée TVA**
 - Frais d'installation / Frais d'intervention **50,00 €/opération TVA**
- Service Ellisphère (gestion du risque commercial)
- Scoring **5,00 € TVA**
 - Enquête **5,00 € TVA**

(1) BAD : Banque A Distance.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

- Fiche d'identité **Gratuit**

> CE NET REMISES



BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes..



Frais de mise en place du service ⁽¹⁾	75,00 €
Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe.....	16,60 €
Frais de modification sur l'abonnement.....	Nous consulter
Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres - Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs	À partir de⁽²⁾ 40,00 €/mois⁽¹⁾

> ALERTECUREUIL PRO

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS).....	5,45 €
- SMS supplémentaire (coût par SMS)	0,21 €
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mails - Forfait mensuel (nombre illimité de mails).....	5,45 €

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

SOL SMS.....	Gratuit
Sécur'Pass Pro.....	Gratuit
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	
Lecteur CAP	9,00 €
Carte Secur@ccès	7,00 €/an/lecteur
Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque	Gratuit
Frais de refabrication de carte Secur@ccès.....	7,00 €
Frais de demande de réédition du code confidentiel	Gratuit
Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	180,00 € à la souscription

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

DÉFINITION : Sécur'Pass Pro Simple et rapide

Sécur'Pass Pro est une solution d'authentification forte sur l'application mobile qui permet de réaliser des opérations bancaires plus facilement.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance Caisse d'Épargne en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel, vous attribue un code de contrôle à usage unique qui vous est demandé pour la réalisation de vos opérations bancaires sensibles sur la Banque à Distance Caisse d'Épargne ou lors d'un achat sur Internet.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

6 CE NET EDI (échange de données informatisées avec la banque)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> EBICS

- Frais de mise en place du service **75,00 € TVA**
- Client/Banque sens aller (transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR) et retour (réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations)
 - Abonnement mensuel EBICS **À partir de⁽¹⁾ 47,00 €/mois TVA**

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service (à distance) **À partir de 250,00 € TVA**
- Abonnement PulCEo.fr⁽²⁾ incluant deux banques **À partir de 40,00 €/mois TVA**
 - Option par banque supplémentaire **À partir de 8,33 €/mois TVA**
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, ...) **Nous consulter**

> SWIFTNET **TVA**

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter**

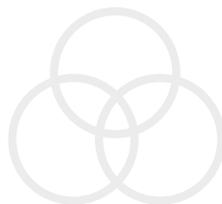
> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **Nous consulter TVA**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **Nous consulter TVA**
- Services complémentaires **Nous consulter**

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
Frais de traitement impayés sur acceptation réseau Carte Bancaire	25,00 €/impayé TVA
Frais de traitement impayés sur acceptation autres réseaux que Carte Bancaire	50,00 €/impayé TVA
Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
Solution d'encaissement mobile	
- TAP TO PAY ⁽¹⁾ TVA	Nous consulter
- Frais d'encaissement TAP TO PAY ⁽¹⁾	Nous consulter
Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	16,60 € TVA

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

Location de TPE (Premium, fixe, GPRS, Internet Protocol, sans contact) TVA	Nous consulter
TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois	
Frais d'installation de logiciels spécifiques	À partir de 30,00 € TVA
Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)	Nous consulter
Frais de dossier	50,00 € TVA

(1) TAP TO PAY : l'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Pay, et App Store.

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽¹⁾ Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> PLANET DCC Nous consulter

Paiement en devises

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr⁽³⁾.

Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 73,50 €/mois**

- Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)

- Caisse Beauté (dédiée au secteur de la beauté)

Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**

Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽⁴⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne - HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE boost Pay Business sont des offres de BPCE Payment Services distribuées par la Caisse d'Épargne - BPCE Payment Services : société anonyme au capital de 53 559 264,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(4) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

IZ e-commerce⁽¹⁾ **Nous consulter**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

SP PLUS PRO

- Inscription..... **150,00 €**
- Abonnement mensuel **15,00 €**

SP PLUS Pro Expert

- Inscription..... **250,00 €**
- Abonnement mensuel **30,00 €**

PAYPLUG

- Abonnement mensuel⁽²⁾ **Nous consulter**

Jepaieenligne Pro⁽³⁾

- Abonnement mensuel **15,00 €**

Jepaieenligne EXPRESS⁽⁴⁾

- Inscription..... **50,00 €**
- Abonnement mensuel **5,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne Pro ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽⁴⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	-	-
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois^(a)	5 €/mois^(a)	-	-
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email...)	-	5 €/mois	5 €/mois	√
Page de paiement hébergée par SP PLUS	-	-	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)
Cartes privatives	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)	0,13 €/tr^(b)
American Express	5 €/mois	√	-	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	-	15 €/mois^(a)	-	-
Paiement par e-mail	-	5 €/mois^(a)	5 €/mois^(a)	√
- Service non disponible. √ Service offert en standard. (a) Service en option. (b) tr = trimestre.				

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110, avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.»

(3) Jepaieenligne Pro n'est plus commercialisé.

(4) Sous réserve de commercialisation.

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne Pro ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	√	√	√	√
Mode WEB services	-	500 €* [*]	-	-
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois* [*]	√	15 €/mois* [*]	-
Module d'aide à la décision : niveau 2	-	10 €/mois* [*]	10 €/mois* [*]	-
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois* [*]	√	10 €/mois* [*]	-
Rapprochement bancaire visuel				
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	-	25 €/mois* [*]	25 €/mois* [*]	-
Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	-	√	-	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois* [*]	10 €/mois* [*]	10 €/mois* [*]	-
- Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

➤ **SMILE&PAY⁽³⁾.....Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne Pro n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 818 186,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

8 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter TVA**

> CE BOOST FID **TVA**

DÉFINITION : CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

Module Analytique :

- Frais d'inscription **25,00 €/point de vente**
- Abonnement **5,00 €/mois/point de vente**

Module Fidélité

- Frais d'inscription **150,00 €/point de vente**
- Abonnement **49,00 €/mois/point de vente**
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

Module Fidélité +

- Frais d'inscription **150,00 €/point de vente**
- Abonnement **79,00 €/mois/point de vente**
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^e point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT⁽¹⁾⁽²⁾

Avance et gestion du tiers-payant..... **Nous consulter**
Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽¹⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT⁽²⁾

iPaidThat..... **Nous consulter**
Service complet de gestion comptable et commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde 42153 Riorges.

(2) Sous réserve de commercialisation.

SAS IPT TECHNOLOGIE «iPaidThat» société par actions simplifiées au capital social de 2 246 82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphisis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

9 FINANCEMENT



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME*

DÉCOUVERT

Découvert autorisé.....	1,00% du montant du découvert
- Frais de dossier (tarifés à la mise en place du découvert autorisé)	
• 0 à 5 000 €.....	50,00 €
• 5 001 à 10 000 €.....	80,00 €
• 10 001 à 15 000 €.....	100,00 €
• 15 001 à 30 000 €.....	150,00 €
• > 30 000 €.....	250,00 €
- Dénonciation de concours court terme	25,00 €
- Taux d'intérêt ⁽¹⁾	
• Minimum.....	Nous consulter
• Maximum.....	Nous consulter
- Commission de dépassement sur autorisation	10,00 % maximum
Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Nous consulter

COMMISSIONS⁽²⁾

Commission sur le plus fort découvert.....	0,20% maximum/trimestre
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.	
Commission d'immobilisation.....	3,12 % maximum
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.	

ESCOMPTE⁽³⁾

Frais de dossier.....	1,00% du montant du découvert, minimum de perception 60,00 €
Taux d'intérêt ⁽⁴⁾	Nous consulter
Commission d'endos	0,62 %/effet

LES AUTRES OPÉRATIONS

Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.....	Gratuit
--	----------------

* Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(1) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(2) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(3) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés. Dans l'hypothèse où un taux variable serait appliqué, si l'indice de référence s'avérait être inférieur à 0, il serait alors considéré comme étant égal à zéro (hors application d'une marge éventuelle. Reportez vous à vos conditions contractuelles).

AFFACTURAGE

Gestion du poste clients

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Offre d'information commerciale **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit **Nous consulter**
- FlashFactures **3,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS*

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté) **1,00 % du montant financé avec un minimum de perception de 150,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Duplicata d'un tableau d'amortissement **26,52 €**
- Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement **53,87 €**
- Frais d'avenant **182,00 à 374,40 €**
- Attestations diverses **21,32 €/attestation**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossiers **2,00 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de perception de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce) **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **150,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**

* Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

9

FINANCEMENT

• Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €/document
• Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
• Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
• Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €
• Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
• Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽¹⁾	50,00 €
• Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
De prélèvement à chèque	250,00 €
De prélèvement à virement	250,00 €
• Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾⁽³⁾	50,00 € (1^{re} gratuite)
• Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €/attestation
• Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
• Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
• Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
• Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
• Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
• Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
• Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission annuelle.....**de 1,00 à 2,50 %/caution**
- Frais d'émission d'un acte simple **36,97 €**
- Frais d'émission d'un acte complexe **203,16 €**
- Frais de relance pour obtention de mainlevée..... **16,17 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées..... **93,60 €/acte**
- Nantissement de compte-titres Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Nantissement de compte-titres autres établissements..... **83,20 €/acte**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements..... **83,20 €/acte**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé **83,20 €/acte**
- Prise de gage **52,00 €/acte**
- Blocage de compte courant d'associé **Gratuit**
- Autres frais d'acte et de garantie..... **Nous consulter**
- Frais de demande de mainlevée hypothécaire et autres garanties **115,00 €/acte**

> DEV IMMO

DÉFINITION : tarification des opérations immobilières dans le cadre des offres "promotions immobilières".

Opération/service	Tarification PRO
Commission de mouvement	0,135 %/trimestre Minimum de perception : 7,00 €/trimestre
Frais tenue de compte technique Promo Immo sans instrument de paiement	83,20 €/trimestre
Prêt	Nous consulter



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PER COLi⁽¹⁾, Intéressement)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)

Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit **Nous consulter**

Titres de services **Bimpli**⁽³⁾ (Titres restaurant, CESU préfinancé, Titres cadeaux)

Les offres Titres de services Bimpli sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titre restaurant, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titre Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux. Le dirigeant (avec ou sans salarié) bénéficie également, à titre personnel, du CESU préfinancé **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

11 PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> OUVERTURE/CLOTURE ET FRAIS DE GESTION

- Ouverture d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire)..... **Gratuit**
- Clôture (hors transfert et succession) d'un PEA (Plan d'Épargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Épargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire) **50,00 €**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres inactif⁽²⁾ **Droits de garde⁽³⁾**

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (prélevés trimestriellement)/Frais de tenue de compte

- Titres Groupe uniquement **7,50 €/trimestre/compte**
- Titres hors Groupe
 - Commission⁽⁴⁾ proportionnelle⁽⁵⁾ **0,10 %/trimestre**
 - Commission⁽⁴⁾ fixe par ligne (en supplément de la commission⁽⁴⁾ proportionnelle⁽⁵⁾) **1,25 €/trimestre**
 - Maximum de perception **72,50 €/trimestre/compte**

BON À SAVOIR

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception **150,00 € TVA**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 6/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés trimestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'édition de la brochure).

(5) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

11

PLACEMENTS FINANCIERS



BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
Ordre exécuté		
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté, annulé, tombé	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... Nous consulter

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne..... Nous consulter
- Souscription OPC autres établissements

	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
Taux de courtage	0,50 %	1,20 %

- Maximum de perception 30,00 € + frais d'émetteur

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

BON À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

> AUTRES OPÉRATIONS

Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU).....	Gratuit
Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique.....	Gratuit

> AUTRES SERVICES

Bourse Esprit Écureuil	
Forfait Trois services :	
- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices	12,00 €/an
Services à l'unité :	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Assurance Moins-Values » ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
Direct Ecureuil Service Bourse	Gratuit

> LES PARTS SOCIALES

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention	Gratuit
---	---------

> LES AUTRES TARIFS

Attestation de plus-values (sur IFU).....	Gratuit
Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

12 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

Taux	0,10 % annuel brut au 01/01/2024 ⁽²⁾
------------	---

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)⁽³⁾

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

(3) Offre commercialisée uniquement auprès des professions viticoles.

13 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

a - Frais par virement.....	1,00 ‰
- avec minimum de perception	16,90 €
- avec maximum de perception	70,00 €
b - Commission de change (si virement en devises) ⁽²⁾	0,50 ‰
- avec minimum de perception	15,00 €
- avec maximum de perception	70,00 €
a + b	
- avec minimum de perception	31,90 €
- avec maximum de perception	140,00 €
Frais forfaitaire pour la réalisation d'opérations internationales	20,00 €

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

a - Frais par virement.....	1,00 ‰
- avec minimum de perception	16,90 €
b - Commission de change ⁽²⁾	0,50 ‰
- avec minimum de perception	15,00 €
a + b	
- avec minimum de perception	31,90 €
Attestation virement International.....	16,50 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER EN CRÉDIT « SAUF BONNE FIN »⁽³⁾ (AVEC UN DÉLAI DE 10 JOURS)

a - Commission de service.....	1,00 ‰
- avec minimum de perception	45,00 €
- avec maximum de perception	140,00 €
b - Commission de change ⁽²⁾	0,50 ‰
- avec minimum de perception	40,00 €
- avec maximum de perception	328,00 €
a + b	
- avec minimum de perception	85,00 €
- avec maximum de perception	468,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 38).

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(3) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

**ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER CRÉDIT APRÈS ENCAISSEMENT⁽¹⁾
(AVEC UN DÉLAI DE 30 JOURS MINIMUM)**

a - Commission de service.....	1,00 ‰
- avec minimum de perception	328,00 €
- avec maximum de perception	398,00 €
b - Commission de change ⁽²⁾	0,50 ‰
- avec minimum de perception	40,00 €
- avec maximum de perception	70,00 €
a + b	
- avec minimum de perception	368,00 €
- avec maximum de perception	468,00 €
Chèque étranger remis à l'encaissement impayé	25,20 €
	+ frais de rejet de la banque étrangère
Émission d'un chèque de banque en devises	35,90 €

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

14 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;

- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la

14

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

■ en supposant une utilisation constante et intégrale

du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,

- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

15 LES NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet -

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®

 sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE (TPE)

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes)

▮ TPE (Hors premium)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

▮ TPE premium et CE Boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon -75013 Paris.

BPCE IARD : SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

15 LES NUMÉROS UTILES



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : Société anonyme au capital de 157 000 000 e entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex.

16 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre Conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

▮ Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR TÉLÉPHONE ⁽²⁾
Caisse d'Épargne Loire-Centre Service Relations Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	www.caisse-epargne.fr/ loire-centre/votre-banque/ reclamation-et-mediation/	09 69 36 27 38

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

16

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET ⁽¹⁾ (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateur-credit.banque-france.fr/

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'Assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	Médiateur de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/loire-centre/professionnels ⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur ou fournisseur d'accès.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre*



* Coût de connexion selon votre opérateur ou votre fournisseur d'accès.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 474 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME

• Crédit photos : AdobeStock • EdEp.07.2022.32991 • DIRDEV BDR 12/2023 • Imprimeur : PREVOST-BBV (45) RCS 351 567 144.